

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du génie rural et de la photogrammétrie

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Société suisse de la mensuration et du génie rural

Band: 54 (1956)

Heft: 9

Artikel: Pour lutter contre un certain crime

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-212717>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fügt wird. Sollten die rechtlichen Grundlagen fehlen, müssen sie eben geschaffen werden. Wir sind uns über die Schwierigkeiten, die ein solches Vorgehen bringt, durchaus bewußt. Aber wo ein Wille ist, ist auch ein Weg.

Das Nebenstraßenproblem muß als bedeutungsvoller, mindestens aber gleichbedeutend mit dem Autostraßenproblem angesehen werden. Zusammen mit der Güterzusammenlegung kann sich der Bau von Autostraßen noch zu einer Wohltat für unsere Landwirtschaft auswirken. Auch läßt sich das Problem meistens gar nicht ohne die Erstellung neuer Siedelungen lösen.

Zu den bei uns üblichen 70 Prozent (Bund 30, Kanton 30, Gemeinde 10) Beiträgen der Öffentlichkeit müssen noch die Ersparnisbeiträge in das Nebenstraßennetz investiert werden, die resultieren aus den Minderkosten zufolge weniger Über- und Unterführungen. Das kann 10 bis 20 Prozent der gesamten Güterzusammenlegungskosten ausmachen. In diesem Sinne kann das gesamte Problem gelöst werden und darf man auch mit gutem Gewissen zu einer Zwangsmaßnahme greifen. Sie ist in diesem Falle unbedingt zu verantworten.

Abschließend stellen wir fest, daß Autobahn oder Durchgangsstraße mit der Güterzusammenlegung und Gesamtmelioration untrennbar verbunden sind. Sie müssen miteinander durchgeführt werden, dann ist eine allseits gute, zweckmäßige und glückliche Lösung möglich. Alle, die guten Willens sind, sind aufgerufen, tatkräftig mitzuhelfen und mitzuarbeiten an der Lösung dieses bedeutungsvollen nationalen Problems.

Pour lutter contre un certain crime

(ASPAN). On se scandalise quotidiennement contre la brutalité des guerres qui massacrent les populations, mutilent les hommes; on hurle contre la barbarie des tortures qui lacèrent les êtres moraux et physiques, défigurent les victimes; et l'on a raison: ce sont là des atteintes inadmissibles à la liberté, à la personne humaine, à la beauté de la vie. Mais alors, comment se fait-il que l'on ait accepté si souvent de saccager une région, un paysage, en y implantant, sans souci d'esthétisme et de salubrité, des constructions hideuses? Pourquoi a-t-on laissé bâtir des maisons sans âme, insupportablement tristes ou ridiculement originales et qui ont défiguré à jamais les villes qui les ont reçues?

On a ainsi laissé aller les choses par nonchalance ou manque de clairvoyance, jusqu'au jour où, décidément, l'on s'est rendu compte que, l'harmonie du paysage disparaissant, le goût de la vie s'en allait aussi et, avec lui, la santé morale et la santé physique des hommes. Alors l'on a réagi, un peu partout dans le monde. Inquiètes, les autorités de bien des pays ont créé des commissions chargées d'élaborer des plans d'aménagement du territoire; ailleurs, des architectes, des urbanistes, des géographes, des juristes se sont groupés en associations pour lutter plus commodément contre les crimes commis aux dépens des pays et de leurs

habitants. C'est ainsi que chez nous a été fondée l'*Association suisse pour le plan d'aménagement national*.

Constatant la transformation, souvent fâcheuse, des paysages naturels et culturels du pays, le développement parfois désordonné des villes, l'extension des quartiers industriels anonymes, la disparition des surfaces de verdure, le refoulement de l'agriculture, le tracé rectiligne des nouvelles routes, etc., le premier président de l'ASPAAN réclama, en 1943, une organisation spatiale de notre territoire. Il fixait comme but de l'aménagement national «la recherche de la relation économiquement la plus favorable entre villes et campagne, la fixation du point de saturation d'une agglomération urbaine et l'équilibre des surfaces agricoles et industrielles, d'une part, citadines et rurales, de l'autre».

L'idée du Plan d'Aménagement national est partie des milieux de l'architecture. Ils étaient alarmés par l'étrange, pour ne pas dire fâcheuse, juxtaposition des bâtiments d'habitation ou d'exploitation les plus divers, aussi bien à la campagne qu'à la ville. On construisait alors dans une anarchie parfaite. Ce ne sera que plus tard, précisément sous l'influence de l'ASPAAN, ou d'autres institutions ou organisations parallèles, qu'on mettra un peu d'ordre dans les affaires. Bientôt, d'autres intéressés, ingénieurs, protection de la nature, protection du patrimoine national, économistes et même politiciens interviendront. Ce n'est que de leur effort combiné qu'on attend quelque succès.

On a cru voir dans le mot Plan une contrainte. Il serait question, a-t-on dit, d'imposer au pays et à sa population un visage que l'on qualifierait facilement de mathématique, de géométrique, une sorte de cubisme appliqué au cadre géographique de notre peuple. Il n'en est rien. Ce plan n'est qu'une tentative d'aménagement du territoire pour en assurer l'harmonie.

Comme établir la marche à suivre pour créer une harmonie satisfaisant, à la fois, l'amateur de la nature, la société et l'individu, les exigences souvent opposées de l'agriculture et de l'industrie?

Il faut distinguer d'abord le paysage naturel, devenu bien rare chez nous, et le paysage culturel ou humain, dont on ne saurait critiquer l'extension dans un pays aussi peuplé que le nôtre. Le paysage naturel ne se rencontre guère plus que dans la partie supérieure de nos montagnes, nos lacs et nos cours d'eau, la couverture forestière maintenue, la plupart du temps, aux fins de protéger les habitations des régions inférieures. Le paysage culturel, c'est, par exemple, la vignoble des bords du Léman, les pays herbagés des régions «isolées», les cités horlogères du Jura, etc.

L'harmonie du paysage doit se concevoir comme, dans un autre domaine, l'harmonie de l'univers ou la précision d'une montre, dont tous les rouages fonctionnent en parfait accord. Chaque région de notre territoire doit entrer harmonieusement en combinaison avec des régions plus grandes ou même le domaine total de notre Etat central. Cette combinaison des petites entités en des entités supérieures, chacune jouant son

rôle et l'exprimant même dans le paysage, donne un aspect plaisant à un pays déjà naturellement bien doté, et dont les habitants doivent être les premiers à vouloir sauvegarder l'aspect extérieur.

Il est bien entendu que tout paysage humain, sinon naturel, évolue constamment. On ne saurait empêcher un industriel d'installer une fabrique où il lui plaît, c'est-à-dire dans les lieux où il rencontre les meilleures conditions économiques. Ce qu'on voudrait lui demander, en revanche, c'est qu'il tienne compte des particularités du milieu physique, du tableau de l'habitat, tel qu'il s'est inséré dans ce cadre, qu'il respecte enfin l'ordonnance de la région.

A porter l'examen, d'abord sur les régions étroites, puis plus étendues, enfin à l'ensemble national, on distinguera facilement des régions d'harmonie ou de bien-être et des régions de détresse ou d'alarme. Là, il conviendra d'exercer une surveillance pour que le tableau remarquable que présente le paysage ne soit pas modifié, un beau jour, sans qu'on y prenne garde. Ici, il faudra porter tout l'effort des amis de la nature et du pays sur les points faibles. Citons pour exemple la région du Jura où la maison horlogère, telle qu'elle a été conçue, non pas peut-être ces dernières années, mais autour de 1900, ne cadre pas avec le paysage et ne s'incorpore plus dans la tradition locale, régionale ou nationale.

Le but de l'aménagement du territoire est de rétablir une harmonie ancienne et de veiller, là où cette harmonie n'a pas encore été détruite, à ce qu'elle soit sauvegardée. Car, il ne faut pas se le cacher, la Suisse – le pays naturel, les habitants, l'économie – est, au point de vue de l'esthétique du paysage, en danger, et l'on se doit de réagir pendant qu'il en est encore temps.

Kleine Mitteilungen

Ehrung. Herrn R. P. Pierre Lejay, Paris, Membre de l'Institut, Direktor des Internationalen Institutes für Gravimetrie, Paris, wurde von der Technischen Hochschule Hannover in Würdigung seiner bedeutenden geophysikalischen Arbeiten, seiner Erfolge beim Aufbau des Weltschwerenetzes und seiner Bemühungen um die Förderung der internationalen Zusammenarbeit zur Erforschung der geodätischen und physikalischen Eigenschaften des Erdkörpers die Würde eines Dr.-Ing. E. h. verliehen.

Wir gratulieren dem Geehrten zu der sehr verdienten Auszeichnung.

Mitteilung des Redaktors für Kulturtechnik. Ich bitte die Leser um Entschuldigung, daß es mir trotz eifrigstem Bemühen unmöglich war, für die vorliegende Nummer (wie schon für die Augustnummer) einen Originalartikel kulturtechnischen Inhaltes aufzutreiben. Ich hoffe zuversichtlich, daß ich für die Oktobernummer von meinen Kollegen nicht mehr im Stiche gelassen werde.

Dr. H. Lüthy

Ersatz für zwei Figuren. Die beiden Figuren Bild 1 und Bild 2 zu dem Artikel von E. Bachmann, Kantonsgeometer, Basel, auf den Seiten